CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Recyclons plus ! Désormais dans notre commune, c'est simple : vous pouvez déposer tous les emballages vides, sans exception, dans le bac de tri. Emballages en métal, en papier-carton, et maintenant tous les emballages en plastique : flacons, bouteilles et bidons, barquettes, pots, films, sacs et sachets. Les emballages en verre sont à déposer dans le bac de recyclage du verre.

CITEO